

Image not found or type unknown



Accord d'entreprise vs contrat de travail

Par **juliette05**, le **02/01/2014** à **18:06**

Bonjour,

Mon contrat de travail fait référence à un accord d'entreprise intervenu dans une société en liquidation rachetée dans laquelle je viens d'être embauchée. Cet accord prévoit que les salariés bénéficient de 10j de RTT alors que le calcul mathématique permettrait de bénéficier de 15j environ sachant que j'effectue 37h30 par semaine au lieu de 35h.

Est-ce que mon employeur est redevable de 15j ou de 10j de RTT?

Merci

Par **P.M.**, le **02/01/2014** à **20:49**

Bonjour,

Il convient donc de vous référer à l'Accord RTT...